

PROCES VERBAL

Comité syndical du 16 mai 2019

Date de convocation : 7 mai 2019

CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Didier BARACHET	absent
	Suppléant	Gilles CARANTON	
ARTHON	Titulaire	Jacky DEVOLF	présent
	Suppléant	Jean-François ROBINET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Éric CHALMAIN	présent
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	excusée
	Suppléant	Philippe SIMONET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Georges RAMBERT	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	excusée
CHÂTEAUX	Titulaire	Christophe BAILLET	excusé
	Suppléante	Frédérique GERBAUD	
COINGS	Titulaire	Rodhène POPINEAU-FRANQUET	absente
	Suppléant	Jean-Pierre MARCILLAC	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléante	Béatrice SUPERSAC	présent
DIORS	Titulaire	Claude DURAND	absent
	Suppléante	Marie-France GUDIN	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléant	Guy MARTINEZ	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Françoise LAURENT	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Antoine SIKORA	
MÂRON	Titulaire	Jean-Claude BALLON	absent
	Suppléant	Roger CLAIREMBAULT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIERE	présent
	Suppléant	Michel DUPONT	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	absent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	
SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN	Titulaire	Éric GUILLOT	présent
	Suppléant	Didier PINAULT	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette BONNIN-VILLEMONT	présente
	Suppléant	Thierry LUMET	excusé
BUZANÇAIS	Titulaire	Michelle YVERNAULT-TROTIGNON	présente
	Suppléante	Évelyne MAUDUIT	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléante	Monique VERGNOLLE	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Philippe DIXNEUF	absent
	Suppléant	Didier FORGES	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Séverine DROPSY	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	excusé
	Suppléant	Béatrice POULET	
NIHERNE	Titulaire		
	Suppléant	Bruno MARDELLE	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléant	Manuel AVILA	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Jean-Luc WILMOT	présent
	Suppléant	Daniel BIARD	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléant	Rémy MOTEAU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Bernard GONTIER	présent
	Suppléante	Sylvie TOCANIER	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Mélanie CHAPUIS	absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 1	Michel BLONDEAU	excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
CHÂTEAUROUX 3	Marc FLEURET	excusé
LEVROUX	Michel BRUN	absent
SAINT GAULTIER	Lydie LACOU	présente

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres ayant pris part aux votes	21

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

INVITÉS (ÉES)		
Kaltoum BENMANSOUR	Conseil Régional	excusée
Alexis CHOUTET	Châteauroux Métropole	absent
Hélène NIEUL	ERCVL Châteauroux	excusée
Isabelle HANNEQUART	Conseil de Développement	présente
Élise BRAHY	Cagette et Fourchette	présente
Aurore MONTFORT	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Viviana BENARD-GILLET	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Fiona LEMERCIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Rémi SIMÉONE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 mai 2019 à Saint Lactencin sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président remercie Monsieur Daniel BIARD, Maire de Saint Lactencin, d'accueillir le comité syndical.

Une minute de silence est faite en hommage à Madame Marie Solange HERMEN

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation par Madame Élise BRAHY du travail effectué lors des forums de territoire sur l'alimentation
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 février 2019
3. Site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre
4. Convention stagiaire Madame Fiona LEMERCIER
5. Remboursement des frais de mission
6. Avance remboursable – Cagette et Fourchette
7. Bilan annuel 2018
8. Point d'information CRST
9. Questions diverses.

Point n° 1 : Présentation par Madame Élise BRAHY du travail effectué lors des forums de territoire sur l'alimentation

Madame Élise BRAHY informe les membres du comité syndical du travail effectué depuis un an par l'association Cagette et Fourchette, le CIVAM du Carroir, le CPIE, le CODES et les territoires.

Point n°2 Approbation du procès-verbal du comité syndical 25 février 2019

Le comité syndical s'est réuni le 25 février 2019 sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du comité syndical du 25 février 2019.

(Délibération CS 19-05-01)

Point n°3 : Site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE introduit et donne la parole à Madame Élodie JOLIVEAU qui présente et justifie le projet de réaliser des inventaires de terrain pour trois espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat, faune et flore Natura 2000.

Les inventaires porteront sur les espèces suivantes : Mulette épaisse, Cuivré des marais, Damier de la Succise. Ces travaux seront menés sur la partie Indre-et-Loire (de Saint-Hippolyte à Loches).

- Démarrage prévu à partir du 20 mai 2019, notamment pour le Cuivré des marais
- Coût estimé pour 2019 : 5 200.00 euros TTC (13 jours de travail)

Il est alors rappelé que l'État et l'Union Européenne financent intégralement les actions portées au titre de Natura 2000.

Les espèces identifiées sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat, faune et flore, ont justifié l'inscription et le classement de la Vallée de l'Indre au sein du réseau Natura 2000. Le document d'objectifs (DOCOB) souligne la nécessité de réaliser des prospections complémentaires pour ces espèces car les connaissances sont faibles et ne permettent donc pas d'évaluer leur état de conservation actuel. D'intérêt communautaire, la Mulette épaisse, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise font partie du patrimoine naturel national et international que le Pays Castelroussin Val de l'Indre se doit de préserver en tant que maître d'ouvrage et animateur du site Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et VALIDE la nécessité de faire ces inventaires de terrain pour trois espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat, faune et flore Natura 2000.
- AUTORISE le Président à prendre toute décision nécessaire à leur réalisation.

Monsieur Christophe VANDAELE rappelle la nécessité d'un travail en étroite collaboration avec le SABI36.

(Délibération CS 19-05-02)

Point n° 4 : Convention stagiaire Madame Fiona LEMERCIER

Monsieur Luc DELLA-VALLE explique que dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, 2 projets de coopérations au titre du programme leader ont été initiés. La première coopération se fait avec les Pays de Blois, Bourges et Vierzon pour l'échange des bonnes pratiques sur la question de l'alimentation et la seconde concerne la mise en place du Projet Alimentaire de Territoire à l'échelle des Pays Castelroussin Val de l'Indre et du PNR. Pour ce faire, le Pays a pris l'attache d'une stagiaire, Madame Fiona LEMERCIER, du 18 mars au 18 mai 2019. Ce stage peut être prolongé pour poursuivre ces deux missions jusqu'au 31 août 2019. Madame Fiona LEMERCIER sera alors rémunérée à hauteur de l'indemnité légale en vigueur pour l'ensemble de la durée du stage. Il convient donc d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation à la convention de stage de Madame Fiona LEMERCIER.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le stage de Madame Fiona LEMERCIER du 18-03-2019 au 31-08-2019,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents concernant le stage de Madame Fiona LEMERCIER ;

(Délibération CS 19-05-03)

Point n° 5 : Remboursement des frais de mission

Les frais de mission occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de la fonction publique ont été revalorisés par décret 2019-139 et arrêté du 26 février 2019.

Afin de permettre l'application de ces nouveaux taux, il convient de modifier la délibération en date du 2 mai 2017 « Remboursement aux agents de frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité » de la manière suivante :

« Taux des frais de repas et des frais d'hébergement : le remboursement de frais de repas du midi et du soir et des frais réellement engagés par l'agent, sont effectués sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux légalement en vigueur (...) Est appliquée exceptionnellement une majoration de l'indemnité d'hébergement sur présentation de justificatifs, dans la limite des frais réellement engagés et sans pouvoir dépasser 110,00 € par nuit d'hébergement. »

Annule et remplace :

« Taux des frais de repas et des frais d'hébergement : le remboursement de frais de repas du midi et du soir et des frais réellement engagés par l'agent, sont effectués sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux de 15,25 € par repas et de 60,00 € pour les frais d'hébergement (...) Est appliquée exceptionnellement une majoration de l'indemnité d'hébergement sur présentation de justificatifs, dans la limite des frais réellement engagés et sans pouvoir dépasser 100,00 € par nuit d'hébergement. »

Les autres dispositions de la délibération du 2 mai 2017 restent inchangées.

Il convient de valider ces modifications.

- Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- ADOPTE la revalorisation du décret 2019-139 et arrêté du 26 février 2019 et les modalités de remboursement des frais de déplacement décrites ci-dessus,
 - PRÉCISE que ces dispositions prendront effet à compter du 16 mai 2019 que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2019 et seront prévus au budget de chaque année.

(Délibération CS 19-05-04)

Point n° 6 : Avance remboursable – Cagette et Fourchette

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a conventionné en janvier 2018 avec l'association Cagette et Fourchette pour lui octroyer une avance remboursable d'un montant de 2 500,00 €. La somme a été versée fin 2018. La convention prévoyait un remboursement au 31 mars 2019. La situation financière de l'association en attente du versement de subventions notamment Leader ne permet pas le remboursement dans l'immédiat, aussi il est proposé de proroger le délai de remboursement au 31 octobre prochain.

- Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- APPROUVE et AUTORISE de proroger le délai de remboursement au 31 octobre 2019.

(Délibération CS 19-05-05)

Point n° 7 : Bilan annuel 2018

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le document qui retrace l'activité 2018 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le Président demande l'avis du comité syndical sur le bilan d'activité 2018

- Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- VALIDE le bilan annuel 2018

(Délibération CS 19-05-06)

Point n°8 : Point d'information CRST

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente un état de l'avancement de la consommation de l'enveloppe financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et rappelle que la répartition de l'enveloppe géographique a été décidée par le territoire par délibération du comité syndical le 2 mai 2017. Le CRST a été validé en commission

permanente du conseil régional le 14 septembre 2018. La durée du contrat est donc de 6 ans à compter de cette date soit jusqu'au 13 septembre 2024.

Il présente le suivi financier du CRST : La part initiale de l'enveloppe dédiée au territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE est de 3 690 400 €. À ce jour, la part retenue ou dépensée par ce territoire est de 2 222 725 €, il lui reste donc un droit de tirage de 1 467 675 € soit 40 % du montant de cette enveloppe.

La part initiale dédiée à Châteauroux Métropole est de 12 591 600 €. La part retenue ou dépensée à ce jour est de 12 268 209 €, il reste donc un droit de tirage de 323 391 € soit environ 4 % du montant de l'enveloppe dédiée.

Monsieur Christophe VANDAELE rappelle que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a un contrat de retard par rapport à d'autres territoires et qu'il conviendrait de pouvoir rattraper ce retard.

Point n°9 : Questions diverses

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente les stagiaires recrutés au Pays pour les prochaines semaines, Madame Fiona LEMERCIER et Monsieur Rémi SIMÉONE qui réalise un stage sur les inventaires des bassins techniques sur le territoire du Pays

Il indique qu'une lettre d'information sur le bilan à mi-parcours du programme Leader sera adressée à chacun.

Dans le cadre de la coopération avec les Pays de Vierzon, Bourges et Blois, la rencontre sur Châteauroux aura lieu le 8 octobre prochain salle Barbillat de Touraine.

Le comité de pilotage territorial sur le thème de la « relocalisation des activités dans les pôles de centralité » aura lieu le 1^{er} juillet de 18 h 00 à 20 h 00.

Une réunion organisée par la Région s'est tenue le 14 mai sur le lancement de la COP Régionale.

Enfin, Monsieur Luc DELLA-VALLE fait part de l'organisation par le Pays d'une rencontre « Indre à vélo » le samedi 29 juin ou 19 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.